

Retraites et salaires :

encore des attaques contre les femmes



Les femmes seront particulièrement impactées par la réforme des retraites. Avec cette réforme, elles perdent en pension et elles partent en retraite encore plus tardivement. La réduction des inégalités entre les hommes et les femmes devrait être une priorité du gouvernement, or cette réforme les accroît et précarise les femmes. Refusons les reculs sociaux !

La réforme des retraites aggrave les inégalités de pension entre hommes et femmes

40% de pensions en moins pour les femmes

Une femme retraitée de plus de 65 ans touchait en 2019 en moyenne 981 euros de pension. Pour les hommes, c'est 1600 euros. Ces inégalités de pensions résultent des inégalités de salaires (23% dans la société, 13,6% dans l'Éducation nationale), des temps partiels (78% sont pris en charge par les femmes du fait de l'inégale répartition des tâches domestiques et de l'éducation des enfants), des bas salaires dans les métiers féminisés.

L'augmentation du nombre d'annuités aggrave le phénomène de décote

Si vous partez avant d'avoir pu cotiser vos annuités, votre pension est amputée. Plus le gouvernement augmente le nombre d'annuités, plus votre pension risque d'être moindre : il est plus difficile pour les femmes que pour les hommes d'avoir des carrières complètes.

Le recul de l'âge de départ réduit les possibilités de surcote.

Pour accéder à la surcote, il faut aller au-delà de l'âge légal. Chaque trimestre cotisé au-delà de l'âge légal donne lieu à une majoration. Si l'âge légal de départ à la retraite passe à 64 ans, c'est plus difficile de surcotiser.



Les femmes partent plus tard à la retraite

Les femmes ont des carrières plus hachées alternant davantage que les hommes des périodes de chômage et d'activité. Elles ont plus de difficultés que les hommes à atteindre le nombre de trimestres nécessaires pour partir. 19% des femmes partent à la retraite à 67 ans contre 10% pour les hommes.

Abandon de la réforme des retraites !

La réforme des retraites est une réforme contre les femmes. Soyons nombreuses pour bloquer le pays le 7 mars et en grève féministe le 8 mars !

La réforme des retraites :

un pas en arrière dans l'autonomie financière des femmes

Les femmes sont pénalisées par la faible prise en compte de la maternité dans le calcul des annuités.



Dans le régime général qui s'applique à toutes les contractuel·les de l'Éducation nationale : pour tout enfant né ou adopté à partir de 2010, 8 trimestres de majoration de la durée d'assurance sont accordés, dont 4 trimestres à répartir entre les deux parents.

Dans le régime des fonctionnaires : par enfant né ou adopté avant le 1er janvier 2004 : 4 trimestres de bonification pour une réduction ou un arrêt de l'activité pendant au moins 2 mois. Par enfant né ou adopté après le 1er janvier 2004 : 2 trimestres de majoration de la durée d'assurance pour une réduction ou un arrêt de l'activité pendant moins de 6 mois.

L'agent·e qui a élevé au moins 3 enfants pendant 9 ans avant leur 16ème anniversaire bénéficie d'une majoration de sa pension de retraite de 10 % pour les 3 premiers enfants + 5 % par enfant par la suite.

Les majorations de la durée d'assurance accordée sont trop faibles et ne permettent pas aux femmes de gommer les effets de la maternité et de l'inégal partage de l'éducation et des tâches domestiques dans les carrières des femmes. En allongeant la durée de cotisation, la réforme gomme les effets correctifs des mesures de prises en compte des enfants expliqués ci-dessus.

SUD éducation revendique une réforme juste pour les femmes avec le passage à 37,5 annuités et le retour aux bonifications qui existaient jusqu'en 2003.



Les femmes ne doivent pas payer le prix de la maternité. Les femmes doivent être libres de choisir si elles veulent ou non devenir mère, or la maternité fait peser un poids financier plus important sur les femmes que sur les hommes. Avec l'arrivée du 1er enfant, 1 femme sur 2 réduit ou arrête son activité professionnelle contre 1 homme sur 9. 5 ans après la naissance d'un enfant, le revenu des femmes baisse en moyenne de 25%. Plus les femmes subissent des bas salaires, plus cette baisse est importante.

Et dans l'Éducation nationale? 11,5 % des femmes étaient à temps partiel en contre 3,2 % des hommes. Les femmes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires d'un temps partiel de droit pour élever un enfant ou

pour donner des soins à un proche. Si on donnait vraiment le choix aux femmes de pouvoir travailler après la naissance ou l'adoption d'un enfant, on augmenterait le nombre de personnes en activité et par conséquent le montant des cotisations nécessaires au financement du système de retraites. Le temps partiel doit être choisi pour les parents et non contraints par l'absence de mode de garde ou son coût trop excessif. En 2021, si le taux d'emploi des femmes entre 25 et 54 ans avait été égal à celui des hommes, alors il y aurait eu 1,1 million de femmes de plus en activité, soit 5,5 milliards d'euros de recette pour les caisses de recettes. **Il faut améliorer l'accès à l'emploi des femmes et le service public de la petite enfance !**

L'extrême-droite entend renvoyer les femmes à la maison et les maintenir dans la précarité !

Le débat sur les retraites est l'occasion pour le RN de marteler sa politique nataliste et xénophobe. Pour combler le soi-disant déficit des retraites et augmenter le nombre d'actifs, le Rassemblement National encourage à faire davantage d'enfants. Les politiques natalistes ont pour effet de baisser le taux d'emploi des femmes et leur autonomie ! On voit bien que les réformes libérales comme la réforme des retraites, portée par le gouvernement Ma-

cron, constitue un terreau favorable au retour d'un discours réactionnaire, celui de l'extrême-droite, pour renvoyer les femmes au foyer et diffuser son discours raciste. Pour servir sa politique raciste et anti-immigration, le RN encourage des politiques de précarisation des femmes. **Contre l'instrumentalisation des femmes à des fins racistes et nationalistes !**

Retraites, emploi, salaire :

STOP aux inégalités !

Dans l'Éducation nationale, les universités comme dans le reste de la société, le sujet des retraites est un révélateur des inégalités au travail que subissent les femmes.

Les temps partiel, les bas salaires des métiers particulièrement féminisés, la non-prise en compte de la pénibilité de ces métiers et les carrières hachées conduisent à des pensions largement plus basses pour les femmes que pour les hommes.

Dans l'Éducation nationale, les femmes gagnent 13,6% de moins que les hommes.

Salaire moyen brut des enseignant·es



3373 euros



2997 euros

Salaire moyen brut des non-enseignant·es



2361 euros



1890 euros

Le Ministre Pap Ndiaye a entamé des réflexions sur la revalorisation des personnels, néanmoins il passe complètement à côté des enjeux d'égalité salariale entre les hommes et les femmes. L'Éducation nationale refuse, comme les autres secteurs de la société, des mesures d'égalité aux femmes.

SUD éducation porte 5 mesures pour l'égalité salariale dans l'Éducation nationale :

1- Un statut pour les AESH !

Le Ministère de l'Éducation nationale refuse un statut et un salaire complet aux 132 000 AESH qui accompagnent les élèves en situation de handicap ! Les AESH représentent le 2e métier de l'Éducation nationale en nombre de personnels, elles sont indispensables. Plus de 90% des AESH sont des femmes. Pourtant elles n'ont pas de statut, elles travaillent sur des temps incomplets avec des salaires incomplets (environ 850 euros) par mois. SUD éducation revendique un vrai statut de la Fonction publique pour les AESH.



2- Le paiement à temps plein des temps partiels de droit !

Les femmes sont très largement majoritaires chez les personnels en temps partiel de droit (éducation d'un enfant, donner des soins à un proche ou handicapé). Cette surreprésentation résulte à la fois des stéréotypes de genre et d'un choix financier : celui de réduire l'activité de la personne qui gagne le moins au sein du ménage, dans un contexte de grandes difficultés à trouver des modes de garde des enfants.

SUD éducation revendique la compensation des temps partiels de droit et le financement d'un vrai service public de la petite enfance.



3- Le retrait du "Pacte"

Les enseignant·es, CPE et PsyEN verront leurs salaires revalorisés à la rentrée 2023. Néanmoins une partie de la revalorisation sera conditionnée à la réalisation de nouvelles missions dans le cadre du "Pacte" (remplacement de collègues absent·es dans le 2nd degré, intervention en 6eme pour les PE, Devoirs Faits, coordination...). Or on sait que la politique de missions et d'heures supplémentaires augmente les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes. Les femmes sont moins libres que les hommes d'augmenter leur temps de travail salarié en raison du travail domestique qu'elles effectuent. Les femmes travaillent au foyer 10h de plus que les hommes par semaine. Dans le second degré, 43,8 % des hommes font au moins 2 HSA contre 33,7 % des femmes.

SUD éducation revendique le retrait du "Pacte" afin de ne pas aggraver les inégalités de salaires.



4- Réduire l'éventail des salaires

On remarque que, dans l'Éducation nationale, plus les métiers sont féminisés, plus ils sont mal payés ! C'est le cas des AESH mais aussi des professeurs des écoles dont 83% sont des femmes. Au contraire, chez les personnels d'encadrement et de direction, on ne compte que 52% des femmes.

Statut	Salaires net moyen à temps complet	Part de femmes
Prof·fes des écoles	2407 €	83%
Certifié·es	2695 €	65%
Agrégé·es	3719 €	53%

SUD éducation revendique la réduction de l'éventail des salaires par la revalorisation des plus bas salaires.

5- La suppression du jour de carence

Le rétablissement du jour de carence en 2018 dans la Fonction publique pénalise spécifiquement les femmes. 10% d'entre elles souffrent d'endométriose, le jour de carence pèse particulièrement sur leur porte monnaie. Pour les femmes, c'est la double peine : elles souffrent et elles perdent une journée de salaire. Il faut améliorer la prise en charge médicale de l'endométriose et des douleurs menstruelles et adopter des mesures qui permettent d'éviter les pertes de salaire pour les femmes. En Espagne, par exemple, le congé menstruel vient d'être créé.

SUD éducation revendique la suppression du jour de carence.

L'égalité salariale coûte de l'argent et la réduction des inégalités de salaires est un choix politique, imposons-le.

Après le blocage du pays le 7 mars, la grève féministe du 8 mars doit mettre au jour l'impact de la réforme des retraites et de l'absence de vraies mesures pour l'égalité salariale dans la vie des femmes.

Nous voulons l'autonomie financière et l'égalité, nous nous battons pour les gagner !